Déclaration intersyndicale suite à la décision du Tribunal de Commerce de Cergy Pontoise

Le tribunal de commerce de Cergy-Pontoise vient de prononcer la mise en redressement judiciaire de l'entreprise Mory-Ducros et procéder à la désignation de 2 administrateurs judiciaires, dont un chargé spécifiquement des relations avec les salariés et leurs représentants.

Le tribunal a fixé une période d'observation d'une durée de 6 mois en soulignant l'urgence de la situation. Il a par ailleurs fixé une première audience au 20 décembre 2013.

Les 3 filiales SOTRAPOISE, TRANSROUTE et TRANSLORRAINE sont hors procédure.

La cessation de paiement de l'entreprise Mory Ducros a été provisoirement fixée au 31 octobre 2013.

La période d'observation doit permettre de trouver un repreneur étant en mesure d'assurer la pérennité de l'activité.

L'objectif est donc maintenant de sauver l'entreprise ainsi qu'un maximum d'emploi.

Les organisations syndicales et le comité d'entreprise seront en première ligne pour rechercher et proposer des solutions de reprises permettant le maintien du plus grand nombre d'emploi.

Les organisations syndicales et le comité d'entreprise tiennent à souligner la qualité d'écoute dont à fait preuve le tribunal de commerce vis-à-vis des préoccupations qu'ils ont exprimé notamment sur la qualité du dialogue social dans l'entreprise.